

Espace jeune,
Ecole Paul Doumer élémentaire,
80 avenue du président Wilson
94230 Cachan
0618244041

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de loisirs 10-15ans

Numéro de déclaration D.D.C.S : [0940056CL000124](#)

Directeur : Crestia Théo

Table des matières

I) Présentation de l'organisateur : Ville de Cachan, Service enfance et jeunesse.	3
II) Présentation de l'espace jeune.	3
III) Public accueilli.	4
IV) Les objectifs pédagogiques.	6
V) Fonctionnement.	7
VI) Projets d'animations.	9
VII) Relation aux parents.	9
VIII) Législation.	9
IX) Sécurité .	10
X) Evaluation	11

I) Présentation de l'organisateur : Ville de Cachan, Service enfance et jeunesse.

La ville de Cachan se situe à l'ouest du département du Val-de-Marne. Elle est membre de l'EPT 12 Grand-Orly Seine Bièvre. Composée de 30 884 habitants, la ville s'étend sur 2,7 km² et compte une densité de 11272 habitants au km² soit quasiment le double de celle du département. Cachan est située dans la proche banlieue sud de Paris, à deux kilomètres des portes d'Orléans et d'Italie. La ville obtient en 2015 sa 4eme fleur dans le cadre du Concours national des villes et villages fleuris ; elle dispose de nombreux espaces verts et parcs ouverts aux publics.

Le service enfance et jeunesse propose et coordonne 12 accueils de loisirs sans hébergement, accueillant des enfants de 2 à 15ans.

Contact :

Service Enfance et jeunesse - 2, rue Gallieni, 94230 Cachan

Tél. : 01 49 69 10 57

II) Présentation de l'espace jeune.

L'espace jeune accueille des enfants âgés de 10 à 15ans, uniquement pendant les vacances scolaires : Vacances d'Automne, de Noël, d'Hiver, de Printemps, et durant les 2 mois de l'été.

Horaires et modalités d'inscriptions :

L'espace jeune ouvre de 9h à 18h, et met en place plusieurs formules, en inscription au jour le jour :

- Journée avec repas
- Journée sans repas
- demi-journée avec repas
- demi-journée sans repas.

Le jeune ne fait pas de réservation en amont, il doit indiquer sa présence au jour le jour. S'il ne souhaite pas venir le matin, il doit appeler sur le portable de l'accueil entre 9h et 10h, permettant au directeur d'avoir l'effectif total pour la journée, et de réserver les repas en conséquence. Le coût de la journée est calculé selon le quotient familial.

Equipe pédagogique :

Un coordinateur jeunesse, diplômé BAFD, s'occupe de la préparation de chaque période d'ouvertures, le recrutement de l'équipe, et est détaché chaque vacance pour diriger l'accueil. Il est garant du bon fonctionnement de la structure. Il rédige en amont le projet pédagogique, en cohérence avec les différents objectifs du projet éducatif de territoire.

L'équipe d'animation peut être variable selon la disponibilité de chacun, le but étant de maintenir une équipe fixe pour une continuité de projets avec les jeunes.

Structure d'accueil :

Les locaux sont situés au 2^{ème} étage de l'école.

- Salle de tennis de table / baby-foot
- 2 salles d'activités
- sanitaires à l'extérieur
- préau

Un espace extérieur (grande cour) est également disponible pour proposer un accueil dynamique quand le temps le permet, la mise en place d'activités ou pour les temps de goûter. Les salles d'accueil peuvent se diviser en différents espaces pour faciliter les activités : espaces calmes pour des jeux de sociétés, les activités manuelles.

Un espace servant de rassemblement, où les jeunes peuvent durant les temps informels se poser confortablement. Cette salle est modulable au jour le jour et adaptable en fonction du planning.

On y trouve à l'entrée l'affichage obligatoire, ainsi qu'un tableau où nous affichons le planning d'activités et le menu.

L'environnement :

La ville de Cachan est divisée en 5 quartiers : centre-ville, coteau, ouest nord, ouest sud et la plaine.

Les locaux de l'Espace Jeunes sont implantés au sein de l'école élémentaire Paul Doumer.

Elle se situe dans un quartier en veille de la ville.

La ville dispose de multiples complexes, dont le directeur de l'Espace jeune fera régulièrement réservation dans le but d'utiliser les ressources communales mises à disposition :

Des gymnases, une piscine, des parcs, un cinéma, des terrains de sports, un théâtre.

III) Public accueilli

L'espace jeune accueille des enfants âgés de 10 à 15 ans. Nous sommes sur la fin de la grande enfance et le début de la puberté. Voici une analyse de la tranche d'âge selon 3 critères : moteur, psychologique et social.

	Fin de la grande enfance, début de la puberté : 10 à 15 ans	Attitude de l'animateur
Moteur	<p>Période d'épanouissement de tous les gestes naturels, acquisition rapide d'automatismes.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les mouvements deviennent précis. - L'équilibre s'affermi 	Mettre en place des activités adaptés, qui entraînent une difficulté auquel le jeune devra se confronter. Ses capacités physiques doivent être sollicitées.
Psychologique	<ul style="list-style-type: none"> -Les manifestations de la puberté entraînent une perte de repères pour l'enfant. La croissance s'effectue parfois par bonds successifs, d'où le besoin de se réapproprier un nouveau corps. Ces manifestations entraînent également un bouleversement psychologique. -Période narcissique, -Besoin de se dépasser. 	Sur le plan des règles, la part du négociable prend de l'ampleur : Laisser de l'autonomie, responsabiliser et laisser prendre des initiatives. Rester vigilant, donner des repères de temps de lieux et moraux.
Social	<ul style="list-style-type: none"> -Le goût du secret, de la confidence et des amitiés exclusives. Besoin de se retrouver avec des personnes du même âge, du même sexe et qui ont les mêmes préoccupations. -Besoin d'identification : appartenir à un groupe : on écoute la même musique, porte les mêmes vêtements, on a les mêmes idéaux et on mange les mêmes choses. -Période des émois amoureux. -Grande émotivité collective. -Détachement vis-à-vis des parents. Revendique des libertés nouvelles. 	<p>Ne pas favoriser ou s'impliquer dans les relations amoureuses. Répondre aux questions, être à l'écoute.</p> <p>Favoriser la socialisation avec tout le groupe, organiser des jeux collectifs de connaissances en début de période, et des jeux faisant participer l'ensemble du groupe.</p>

IV) Les objectifs pédagogiques

Projet éducatif de territoire.

En lien avec le projet éducatif local de la ville de Cachan, les intentions éducatives du « Plan mercredi » 2023-2026 se déclinent dans chaque temps organisé par la ville :

Le développement d'une cohérence éducative, construire la coéducation.

- Harmoniser les postures et les finalités éducatives entre tous les acteurs.
- Structurer et outiller les partenariats ville, éducation nationale, associations, institutions.
- Articuler et rendre lisibles les offres périscolaires et extra scolaires.

Renforcer la continuité éducative de 0 à 18 ans sur l'ensemble du territoire.

- Faciliter les transitions entre le milieu familial, la petite enfance, l'enfance et l'adolescence.
- Créer les conditions de la participation de toutes les familles.
- Soutenir, accompagner les familles et les enfants en difficulté.

Développer les conditions de l'apprentissage et de la citoyenneté.

- Ouvrir les enfants, les jeunes au monde et à sa compréhension, au fonctionnement des institutions.
- Favoriser l'apprentissage du vivre ensemble, de la démocratie et la mise en place de projet à intérêt collectif.
- Garantir à tous l'accès aux ressources éducatives du territoire.

En réponse au PEDT, nos principaux objectifs et démarches pédagogiques sont :

- **Favoriser la mixité :**

L'espace jeune est un lieu où les enfants sont amenés à vivre des journées entières ensemble, à participer à des activités communes, adaptées tant bien ou plus jeunes qu'aux plus âgés. On y trouve une mixité sociale, avec des jeunes venant de divers quartiers de la ville. Des projets seront mis en place en partenariat avec différents partenaire de la ville (services municipaux, associations). Nous accueillons en moyenne autant de garçons que de filles. Les groupes d'affinités sont la plupart du temps mixtes. Nous souhaitons proposer des activités non genrées et mixtes afin de promouvoir des valeurs d'inclusion.

- **Responsabiliser les jeunes et leur permettre une autonomie mesurée :**

L'autonomie du jeune commence par l'aménagement des locaux, en leur laissant choisir l'emplacement du mobilier et des différents coins.

Une partie du planning proposé est construit le premier jour d'ouverture de la structure. L'équipe d'animation a géré les réservations payantes, pour des raisons d'organisation (délai de réservation, budget) mais elle prend néanmoins compte des demandes faites aux vacances précédentes.

La préparation et mise en place de chaque activité sont proposées aux jeunes, notamment sur les grands jeux ou certains prennent le rôle de meneur, en partenariat avec les animateurs. Cela leur permet d'appliquer leurs idées, de les rendre participatifs.

La plupart des déplacements en dehors de la ville se feront en transport en commun (bus, RER, métro). Le trajet sera construit avec le groupe, afin qu'ils prennent l'habitude de se repérer dans les transports.

- **Rendre visible l'Espace Jeunes autour du public cachanais.**

Des passerelles seront mises en place avec les CSC, ainsi qu'avec le public CM2 des ALSH élémentaires, à travers la mise en place d'activités communes, et un séjour de vacance l'été.

Nous promouvons l'espace jeune avec le conseil des enfants de la ville, acteurs de projets citoyens permettant d'enrichir le développement de la commune. Une partie de ces enfants fréquente l'espace jeune. Des veillées communes seront organisées, afin de créer un lien entre les deux publics.

V) Fonctionnement

L'espace jeune ne requiert aucunes inscriptions au préalable, à l'exception de certaines journées dans l'année où une sortie est organisée avec un nombre de place limité (Ceci est une précaution, mais les réservations sont basées sur l'effectif maximale des jeunes pouvant être présents). L'équipe d'animation informera les jeunes en amont.

Le jeune choisi le matin sa « formule de journée » parmi les propositions suivantes :

- Journée avec repas
- Journée sans repas
- Demi-journée avec repas
- Demi-journée sans repas

Les horaires d'accueils « tardifs » le matin permettent de respecter son rythme.

Journée type :

De 9h à 10h	Accueil : les jeunes passent voir un animateur qui les inscrit sur une tablette. C'est un temps d'activités libre où les jeunes peuvent faire lecture, jeux de société, jeux en extérieur ou petits ateliers avec les animateurs.
De 10h à 10h15	Forum et départ activités C'est aussi le moment où les effectifs de cantine doivent être transmis
De 10h15 à 12h	Temps d'activité <i>Les activités doivent être préparées en amont par l'animateur</i> Le rangement et le temps de trajet vers l'activité doivent être prévus Rangement
De 12h à 12h15	Départ pour le repas/ départ pour les jeunes ne mangeant pas à la cantine
De 12h15 à 13h15	Temps de repas Le déjeuner est un moment de détente où le jeune dialogue, écoute. Les jeunes participent au rangement des tables, les adultes veillent au calme pendant le repas
De 13h15 à 13h45	Temps informel : C'est un temps d'activité libre où les jeunes peuvent faire lecture, jeux de société, jeux en extérieurs ou petits ateliers avec les animateurs.
De 13h45 à 14h	Forum et formation des groupes pour l'activité de l'après midi
De 14h à 16h15	Temps d'activité <i>Les activités doivent être préparées en amont par l'animateur</i> Le rangement et le temps de trajet vers l'activité doivent être prévus Rangement
De 16h15 à 17h00	Goûter Il est prévu soit au local, soit sur le lieu d'activité. Le goûter est un moment apprécié, il permet aux jeunes l'échange et le partage sur les activités pratiquées, sur les émotions de la journée avec pairs et équipe d'animation. C'est un moment important pour l'évaluation de notre action avec les jeunes. C'est également un temps où les jeunes se sentent responsables et doivent être tenus de débarrasser, ranger, laver la vaisselle du goûter. Il peut être préparé sous forme de jeu...
De 17h à 18h	C'est un temps d'activité libre où les jeunes peuvent faire lecture, jeux de société, jeux en extérieurs ou petits ateliers avec les animateurs. (Les animateurs doivent s'approprier ce temps pour faire découvrir aux jeunes de nouveaux jeux de coopération ou jeux collectifs avec les jeunes) Rangement du matériel et de la salle

VI) Projets d'animations.

Les animateurs travailleront en amont avec le directeur de l'accueil, afin de préparer des projets d'animation pour les vacances. Ces projets peuvent avoir différentes thématiques :

- « Tout seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin », projet mis en place durant le mois de juillet 2018, permettant de créer une entraide et une cohésion de groupe, avec des activités proposées tels que des escapes Game, parcours d'accrobranche, des grands jeux d'équipes.
- « défis et challenges » ou des équipes se confrontent tout au long des vacances sur différentes activités physiques, artistiques et manuelles.
- « Ne pose pas un pied à terre » : thématique où le jeune est amené à effectuer des activités « aériennes » tel que du pilotage de drone, de l'escalade, un dodgeball dans un trampoline Park, manipulation de cerfs-volants, création d'objets volants.

Des veillées seront mises en place chaque semaine :

Elles sont proposées et choisies avec les jeunes et l'équipe d'animation. Elles peuvent être en commun avec un CSC, ou le conseil des enfants. La thématique peut être liée à un évènement de saison, comme par exemple une veillée au cinéma le 31/10 pour un film sur le thème d'Halloween.

VII) Relation aux parents

Il est rare de rencontrer les parents, du fait de l'autonomie du jeune, à venir et repartir seul (avec autorisation parentale signée) de l'accueil de loisir. Nous échangeons seulement par mails et téléphone, pour des informations ou un compte-rendu de projet, ou à la fin des veillées car ils ont obligation de venir chercher leur enfant (l'heure étant tardive). Si nécessaire un parent peut être appelé sur l'accueil pour communiquer sur un jeune.

VIII) Législation

La loi est applicable autant pour les jeunes que pour le personnel de l'accueil.

La vie, au sein d'un groupe, nécessite la mise en place de règles de vie communes. Elles devront être connues et appliquées par tous, y compris des adultes garants du respect de celles-ci.

Ces règles tiendront compte de la sécurité et du respect de chaque groupe et de chaque individu présent sur le site.

En respect de la loi tous produits illicites sont interdits sur la structure.

En cas de non-respect de la loi par le jeune, le directeur d'accueil de loisir informera ses parents, sa hiérarchie, et l'autorité territoriale si nécessaire.

***Téléphone portable :**

L'utilisation du téléphone portable est une véritable question d'actualité pour le public pré-ado / ado. Le téléphone portable est devenu un élément central de la vie de nombreux jeunes. Nous avons mené une réflexion, quant à son utilisation sur l'espace jeune.

Afin de respecter cet élément maintenant faisant partie de la vie du jeune, nous autorisons son utilisation à certains moments de la journée, sans inciter son utilisation :

- Le matin pendant le temps d'accueil entre 9h et 10h.
- Après le repas du midi, entre 13h et 13h45
- Après le gouter, lors du moment de départ, entre 17h et 18h.

Ces horaires sont reprécisées à chaque début de vacances, lors de la mise en place des règles de vie. En cas de non-respect du cadre donné par rapport à son utilisation, une sanction est réfléchie avec les jeunes et l'équipe d'animation. L'animateur doit néanmoins avoir un rôle préventif quant à son utilisation, en précisant que le but de se retrouver sur l'espace jeune est de vivre ensemble. Son interdiction totale refoulerait la venue du jeune au centre.

* **La cigarette** : Il est interdit de fumer dans tous les locaux ; devant et à proximité des enfants ou des lieux pouvant les accueillir. (LOI EVIN). Les animateurs « fumeurs » devront effectuer leur pause cigarette dans un endroit spécial et à l'écart des enfants dans un lieu déterminé en début de vacances. Ces pauses ne doivent en aucun cas gêner l'organisation de la journée et ne seront jamais prises pendant une activité ou la vie quotidienne.

Il faudra également penser aux non-fumeurs que ceux-ci prennent également des pauses.

La cigarette pour les mineurs est formellement interdite.

* **L'alcool** : Il est interdit de boire de l'alcool pendant les heures de travail et d'en détenir à proximité des lieux accueillant les enfants. De plus, au niveau de l'alcool, tout comportement déviant ou ostentatoire est rédhibitoire. L'alcool est interdit sur L'espace jeune.

* **Les objets personnels** : Aucun objet personnel ne pourra être pris en charge par l'assurance de l'organisateur en cas de casse, de perte ou de vol (nous invitons tout un chacun à faire attention à ses affaires (lunettes, appareil photos, bijoux, téléphone, vêtements...))

* **Les brimades, les exclusions, le communautarisme, la ségrégation, la discrimination** : Ils ne sont en aucun cas tolérés sous quelque forme que ce soit.

Vie collective et laïcité

Aucune discrimination religieuse, culturelle, philosophique, sexiste ou morale ne sera tolérée dans l'accueil de loisirs. Les animateurs comme l'ensemble du personnel sont embauchés pour mettre en œuvre les orientations éducatives du service enfance et jeunesse de la ville, et le projet pédagogique de l'accueil.

IX) Sécurité

Les soins :

Aucun médicament ne doit être donné aux jeunes sans que nous ayons un projet d'accueil individualisé (PAI). Dans le cas d'une plainte de douleur anormale, l'animateur doit prévenir les secours, le responsable de l'accueil, et les parents.

Tous les soins doivent être notés dans le cahier d'infirmérie situé dans le placard pharmacie : Doit être précisé le nom de l'enfant, la date, le nom du soignant, les soins apportés, les produits utilisés, le lieu de l'accident. Noter si nécessaire ces informations en plus sur le cahier de bord de l'accueil.

Evacuation incendie :

Conformément à la législation, le plan d'évacuation est affiché dans les locaux de l'école.

Le protocole d'évacuation est le suivant :

- Un premier adulte amène le groupe à l'extérieur des locaux vers le point de rassemblement ; avec le listing il fait un appel nominatif des jeunes
- Un deuxième ferme la marche, les portes et fenêtres, et vérifie qu'il ne reste personne dans les avant de rejoindre le groupe.
- Rester à l'extérieur tant que le danger n'est pas passé et que l'autorisation à rentrer dans l'école club n'est pas stipulé.

Chaque adulte doit consulter le plan d'évacuation de l'école et repérer la place des extincteurs.

X) Evaluation

L'évaluation du projet :

Elle se fera tout au long de l'année à l'aide de l'équipe d'animation et du directeur de l'accueil de loisirs. Des supports comme des bilans et fiches permettront lors de réunions de faire le point sur les aspects positifs et négatifs de tout ce qui s'est passé sur l'accueil.

Il est donc important, afin de pouvoir au mieux subvenir aux besoins des jeunes, de bien noter les différents points concernant les journées passées au sein du centre.

- bilan personnel du directeur
- bilan d'équipe : objectifs atteints ou non, pourquoi ?
- réunions bilan pendant les vacances scolaires, une réunion en plus de régulation durant l'été.
- bilan annuel de fonctionnement

A la fin de chaque vacance un bilan collectif a lieu, ainsi qu'un bilan de fin d'année.

L'évaluation de l'animateur :

Une fiche bilan permet son évaluation. Le directeur la rempli à la fin du séjour, ou la fait remplir directement à l'animateur (auto-évaluation). Une discussion s'en suit afin de faire le point sur les différents critères d'évaluation :

Compétences et qualités professionnelles	TS	S	M	I	TI
Qualifications professionnelles					
Connaissances professionnelles					
Elaboration de projets d'animations dans le cadre du projet pédagogique					
Organisation d'activités manuelles					
Organisations de jeux sportifs ou grands jeux					
Préparation de ses activités, et phases de sensibilisation					
Participation aux moments d'animation collectifs					
Efficacité					
Organisation, méthode					
Respect des règles de sécurité et d'hygiène					
Conscience Professionnelle					
Discretion professionnelle					
Ponctualité, assiduité					

Qualités relationnelles	TS	S	M	I	TI
Travail en équipe					
Informer					
Communiquer					
Etre à l'écoute					
Relation avec les enfants					
Relation avec les parents					
Relation avec ses collègues (animateurs, directeurs)					

Implication et motivation	TS	S	M	I	TI
Dynamisme					
S'investir					
Sens de l'initiative					
Sens des responsabilités					
Capacité d'adaptation					
Sens du service public					
Se former /s'informer/capacité à s'auto évaluer					
Disponibilité					

Remarques
signature
TS = Très satisfaisant
S= Satisfaisant
M= Moyens
I= Insatisfaisant
TI= Très insuffisant

Bilan avec les jeunes :

L'équipe d'animation doit faire le point à chaque fin de séjour avec les jeunes, sous forme de discussion, de débat. Cela leur permettra d'enrichir le contenu des prochaines vacances, de répondre à leurs attentes, de mettre en place leurs idées et projets.